

Affiches politiques de la Révolution et de l'Empire de la commune de Carennac

Cahors, 1-3 décembre 2022

Commentaires des affiches exposées

16/02/1792

2 Arrêté sur la façon dont seront armés les gardes champêtres

ADDL

Dans le contexte de l'abolition des privilèges des nobles et de l'Église, les campagnes connaissent une multitude de désordres et d'infractions graves, et ce malgré une législation qui prévoit le poste communal de garde champêtre chargé de maintenir la sécurité des personnes et des biens. De nombreuses communes, dont Carennac, ne veulent pas engager la dépense du salaire prévu, assez élevé, ou craignent les réactions hostiles de la population devant une telle mesure répressive. Ce n'est que contraint et forcé par le district, le 9 Thermidor, jour de la fin de la Terreur, que Carennac se résoud à nommer son premier garde, Jean Vernet (cf. *histoire de Carennac* t. 1, p.124). La question de l'armement du garde champêtre reste longtemps sensible: en 1830, le maire Teilhac fait "désarmer" le garde, qui ne conserve que son sabre réglementaire. L'imprimeur a utilisé une dernière fois le liseré avec fleurs de lys, l'emblème de la royauté qui ne reviendra qu'à la Restauration.

08/08/1792

5 Exhortation "aux habitants des campagnes" à livrer les grains aux foires et marchés pour éviter la famine dans les villes

ADDL

Cette adresse au titre évitant le mot "paysan" semble refléter un antagonisme profond entre ville et campagne, découlant de l'opposition des producteurs aux réquisitions opérées au nom de l'intérêt de la défense du pays face à l'invasion étrangère et à la guerre de Vendée. Ils résistent aussi à l'emploi des assignats pour les paiements de leurs livraisons (cf. t. 1, p. 158). Ce texte propre au département du Lot illustre le danger imminent de guerre civile, qui existe alors dans de nombreux départements ruraux notamment du sud du pays. Il précède de deux jours la prise des Tuileries par la foule d'insurgés à l'instigation de la Commune de Paris, qui marque le début de la Terreur.

06/11/1792

6 Adresse "Aux pasteurs des villes et des campagnes", signée Roland (6 novembre "an II")

Min. Intérieur

Ce beau texte littéraire est empreint de la rhétorique révolutionnaire, avec citations bibliques en latin, mais aussi une dose de conciliation pour tenter de rallier à la cause révolutionnaire les religieux attachés à l'institution royale. Il est assez proche de la position de Robespierre qui fait aussi publier une affiche sur le sujet. Roland est alors ministre de l'intérieur du gouvernement girondin, favorable à une monarchie constitutionnelle, à la décentralisation et au libéralisme économique. Après l'exécution du roi, son parti perd progressivement le pouvoir du fait des violences commises contre la Convention par la population parisienne. Les Girondins sont arrêtés le 31 mai et Roland est exécuté en novembre 1793 avec ses partisans, victime des Montagnards et de la Commune de Paris. Il est marié à la célèbre "Madame Roland" (prénom: Manon) personnalité influente des salons et des milieux politiques.

- 15/01/1793** **7 Envoi d'une force départementale de 400 volontaires auprès de la Convention**
- CADL
- Cette affiche nous rappelle un épisode oublié de la Révolution. Alors que la Convention et le parti girondin au pouvoir sont menacés par la foule parisienne et la Commune de Paris, à l'instigation des Montagnards (un parti plus radical), un certain nombre de départements souhaitent protéger l'ordre républicain légitime et décrètent l'envoi de petits contingents armés pour protéger l'assemblée élue. Ils doivent rapidement renoncer, devant la victoire des extrémistes et l'arrestation des Girondins sous la pression de la foule le 31 mai. L'urgence de la situation est indiquée par la mention que le conseil se réunit "en surveillance permanente". Malgré la mention que la République est "non fédérative", les responsables lotois soupçonnés de girondisme, dont Combes-Dounous, président du directoire, sont alors écartés du pouvoir mais reviennent aux commandes avec le Directoire.
- 07/07/1793** **8 Proclamation des représentants du peuple délégués aux citoyens sur la nouvelle constitution.**
- Convention
- Pour assurer leur pouvoir centralisateur, les gouvernements de la période délèguent des envoyés spéciaux chargés de faire rapport sur la loyauté des administrations locales et des populations. Roland dépêche "missionnaires patriotes". Le comité de Salut public y délègue des "représentants du peuple" chargés de convaincre la population de voter la constitution de l'an I, texte qui consacre la souveraineté du peuple, au détriment de l'Exécutif. Ce texte n'est d'ailleurs jamais mis en oeuvre en raison de la situation critique sur le plan militaire. A Cahors, l'adresse émane des "Représentants du Peuple délégués dans les départements de la Gironde, Lot et Garonne et départements voisins" qui exhortent les autorités constituées et les citoyens d'approuver la nouvelle constitution. Fin 1799, le Consulat envoie à son tour des "délégués des consuls" dans les circonscription militaires dans le même but. Chaque affiche présente l'intérêt d'exposer la politique du gouvernement en place et sa manière d'orienter l'opinion.
- 20/10/1794** **11 Arrêté du district de Francéré sur les rapports entre fermiers et propriétaires (29 Vend III)**
- District de St-Céré
- Cette affiche nous donne un exemple des pouvoirs délégués aux districts. Ici Francéré (nom révolutionnaire de Saint-Céré) est chargé de diffuser et d'appliquer deux arrêtés (20 juillet et 3 septembre 1794) du comité de Salut Public (organe principal de la Terreur) sur le sujet sensible des rapports entre bailleurs et locataires fonciers, dans le contexte de l'abolition des privilèges. Il règne alors une tension politique extrême, et la Convention se méfie des départements, suspects de "fédéralisme" et de "girondisme", préférant s'appuyer sur les districts jugés plus zélés au service de la Révolution.
- 03/04/1798** **14 Arrêté qui prescrit des mesures pour la stricte exécution du calendrier républicain (14 Germinal VI)**
- Directoire
- Le calendrier républicain commence le 1er vendémiaire an I (22 septembre 1792), lendemain de la proclamation de l'abolition de la monarchie et de la naissance de la République. Comme le système métrique, ce calendrier marque une volonté de rupture. En l'occurrence, les révolutionnaires veulent remplacer le calendrier grégorien par un système universel s'appuyant sur le système décimal, qui ne soit plus lié à la monarchie ni au christianisme. Il s'appuie sur des travaux géodésiques et astronomiques. L'affiche montre que son introduction rencontre de nombreuses résistances, d'où des mesures fermes, parfois pittoresques, pour faire appliquer la réforme dont le symbolisme s'écarte trop des habitudes et des contraintes pratiques, qui entraînent le retour au grégorien en 1806.

09/11/1801

18 Proclamation sur la paix générale (18 Brumaire X). Ampliation par le conseiller de préfecture

Consuls

Deux ans exactement après son coup d'État du 18 Brumaire an VIII, et ses victoires notamment dans les départements de l'ouest et pendant la campagne d'Italie (Marengo), le premier Consul est au faîte de sa popularité. Il souhaite alors consolider son pouvoir en rétablissant la confiance et en dotant le pays d'institutions solides (dont la Banque de France et le corps préfectoral). Ce texte court, qui n'annonce rien de concret, ne parle ni de victoires, ni d'ennemis, mais célèbre au contraire l'unité européenne naissante, et préconise de faire un bon accueil aux étrangers en visite. Mais ces bons sentiments ne durent qu'un temps, la perception de menaces extérieures entraîne le général corse, devenu empereur, à déclencher des guerres de conquête qui ont coûté la vie à près d'un million de Français et provoqué un affaiblissement durable du poids économique de la France.